

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 JANVIER 2023
COMMUNE DE TAISSY

La réunion a débuté le 10 janvier 2023 à 20H00 sous la présidence du Maire, M BARRIER Patrice.

Membres présents : tous les membres, sauf :

Membres absents représentés :

Monsieur LEFORT Clément a donné procuration à Monsieur TIAFFAY Patrice
Monsieur ROYER Jean-Marc a donné procuration à Madame THOURAULT Sylvie
Secrétaire de séance : Madame ROULLÉ Annie
Le quorum (plus de la moitié des 19 membres), atteint, la séance est ouverte.

Ordre du jour :

I- ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 6 DECEMBRE 2022

III. DÉLIBÉRATIONS

IV. GRAND REIMS

V. COMMISSIONS ET COMITES CONSULTATIFS

VI. INFORMATIONS DIVERSES

I- ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 6 DECEMBRE 2022

Monsieur le Maire soumet le procès-verbal de la séance du 6 décembre 2022 à l'approbation des élus, après prise en compte éventuelle de leurs remarques. Le procès-verbal est adopté.

II. DÉLIBÉRATIONS

1. Recrutement d'un adjoint d'Animation contractuel à 25h

Le Conseil Municipal a délibéré lors de la séance du 8 novembre dernier pour que la Mairie puisse récupérer l'ensemble des activités de la Caisse des Ecoles au 1^{er} janvier 2023.
Pour une bonne continuité des services, et afin de permettre le bon fonctionnement des services, il est nécessaire de recruter un adjoint d'animation contractuel à 25 h00 hebdomadaires pour palier le départ de l'agent en poste qui n'a pas souhaité le renouvellement de son contrat.

Adoptée à 19 voix pour

2 Transfert de crédits sur le budget principal : DM N°5

La commune a souscrit un prêt à la Banque des Territoires en 2015 avec un taux révisable, indexé sur le livret Ce taux qui était de 1.75% en 2015, de 1.5% en juin 2020, passe à 3% au 01/12/2022.
Suite au vote du budget primitif de la Commune le 5 avril 2022, il convient de procéder à des transferts de crédits sur le budget principal afin d'ajuster le montant prévu lors du budget primitif 2022.
Un montant de 3 000 euros supplémentaires doit être prévu au compte 66 111.

Adoptée à 19 voix pour

IV. GRAND REIMS

Le Maire informe le conseil que le bureau communautaire s'est réuni le 8 décembre 2022 et le Conseil Communautaire le 15 décembre 2022.

Les éléments budgétaires à retenir sont une augmentation de 2% des tarifs des services publics et une augmentation de 5% du prix de l'eau au 01/01/2023, soit un tarif de 2,38€/l, pour arriver à un prix de 3,18/l d'ici quelques années.

V. COMMISSIONS ET COMITES CONSULTATIFS

Voirie : réunion du 12/12/22

Suivi des sens uniques rue de Challerange et rue de la Paix.

Proposition rue du Mont Gélus en discussion.

Projet zone de rencontre Chemin Thomas avec CMJ et Comité Environnement « Dessine Ma rue » :

Prévisions budgétaires 2023.

CMJ : réunion du 10/01/22

Rencontre intergénérationnelle le samedi 4 février 2023 ans la salle de Conseil Municipal pour une matinée « Jeux de Société » de 10h à 12h.

Renouvellement du concours de dessins en février 2023 sur le thème des jeux olympiques et les sports, dans le cadre des jeux olympiques 2024.

Visite programmée de l'Assemblée Nationale le mercredi 12 avril 2023.

Madame Céline Barrère informe le Conseil que les élèves de CM1 et CM2 participeront à la plantation d'arbres et arbustes le lundi 16 janvier 2023, en partenariat avec la société Ruinart qui oeuvre pour l'entretien et la reforestation des espaces boisés qui entourent le Fort de Montbré.

VI. INFORMATIONS DIVERSES

Réponses aux questions orales de Jean-Marc Royer et Sylvie Thourault.

A la question de M. Royer qui souhaitait savoir qui avait décidé des couleurs du château d'eau, M le Maire répond que c'est la Mairie en accord avec le Grand Reims.

Aux questions de Mme Thourault qui demande si la construction d'une crèche de 39 berceaux est pertinente, M. Le maire répond qu'actuellement la capacité de la structure est prévue pour accueillir 20 enfants mais que nous avons obtenu une dérogation pour en accueillir quelques-uns de plus afin de répondre aux besoins des familles. Toutes les places disponibles sont actuellement occupées et nous sommes dans l'obligation de refuser des inscriptions faute de place supplémentaire, d'où la nécessité d'augmenter la capacité d'accueil de la nouvelle crèche qui devra répondre à de nouveaux besoins suite à l'installation de familles dans les constructions prévues par le bailleur Plurial.

Quant aux coûts liés à la construction, ils ne sont pas encore connus à ce jour, le projet n'étant pas suffisamment avancé. Le lancement du concours d'architectes prévu prochainement nous permettra de disposer d'éléments chiffrés et nous permettra de monter les dossiers de demandes de subventions. Une communication pourra être faite à ce moment-là.

Présentation par le Maire du projet « Le Village » suite à la dernière version de PLURIAL, porteur du projet qui a revu les constructions à la baisse pour limiter la densification et permettre la création de plus d'espaces verts.

Le projet consiste maintenant en la construction de 8 maisons comme prévu et de 12 logements au lieu des 18 prévus initialement.

Les sujets étant épuisés, le Maire lève la séance à 21H45.

Prochain Conseil le 07/02/23.

Mme. ROULLÉ Annie
Secrétaire de séance



M BARRIER Patrice,
Maire

